

Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024



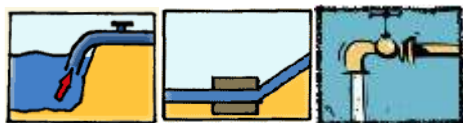
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisations techniques du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
	Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.6.	Eaux distribuées	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	7
1.6.2.	Achats d'eaux.....	8
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.4.	Autres volumes	10
1.6.5.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	18
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	20
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	20
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	22
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	23
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	24
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	24
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	25
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	26
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	26
4.	Financement des investissements.....	27
4.1.	Travaux engagés au cours de l'exercice	27
4.2.	État de la dette du service	28
4.3.	Amortissements	28
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	29
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	30

1. Caractérisations techniques du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais

- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat de Communes - SIVU

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection du point de prélèvement	☒	☐
Traitement	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage	☒	☐
Distribution	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BRIGNAIS, BRINDAS, CHAPONOST, CHEVINAY, COURZIEU, GREZIEU-LA-VARENNE, MESSIMY, POLLIONNAY, SAINTE-CONSORCE, SOUCIEU-EN-JARREST, THURINS, VAUGNERAY, YZERON

- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non

- Existence d'un schéma de distribution ☒ Oui..... ☐ Non

- Existence d'un règlement de service ☒ Oui ☐ Non

- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire (Société fermière) : SUEZ Eau France
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2018
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2

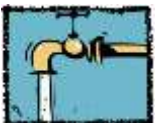
Les prestations confiées à la société SUEZ Eau France sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	non programmé des accessoires hydrauliques, non programmé des branchements si travaux de réparation de fuite, non programmé des équipements électriques, non programmé des équipements électromécaniques, non programmé des équipements électroniques

La collectivité prend en charge :

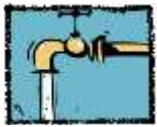
Gestion des abonnés	recouvrement
Entretien	du génie civil des ouvrages, mise en conformité installations électriques et autres ouvrages, nettoyage des canalisations par procédés mécaniques spécialisés
Renouvellement	des canalisations, programmé des branchements, programmé des équipements électriques, programmé des équipements électromécaniques, programmé des équipements électroniques
Prestations particulières	travaux neufs : branchements, ouvrages et canalisations, travaux neufs : traitement de l'eau

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Le service public d'eau potable dessert **61 085 habitants au 01/01/2025** (60 485 habitants au 01/01/2024, 60 024 habitants au 01/01/2023, 59 338 habitants au 01/01/2022, 58 082 habitants au 01/01/2021, 56 234 habitants au 01/01/2019, 54 480 hab au 31/12/2018 sans Marcy l'Etoile, 58 814 habitants au 31/12/2017 avec Marcy l'Etoile).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés non domestiques : abonnés, qui du fait de l'importance et de la nature des effluents rejetés, sont facturés directement par l'Agence de l'Eau au titre des redevances de l'Agence de l'Eau

Le service public d'eau potable dessert **27 699 abonnés au 31/12/2024** (27 406 abonnés au 31/12/2023, 26 818 abonnés au 31/12/2022, 26 453 abonnés au 31/12/2021, 25 775 abonnés au 31/12/2020, 25 400 au 31/12/2019, 24 960 abonnés au 31/12/2018, 24 249 abonnés au 31/12/2017 sans Marcy l'Etoile et 25 414 abonnés au 31/12/2017 avec Marcy l'Etoile, 25 254 au 31/12/2016, 24 962 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés médicaux au 31/12/2024	Nombre d'abonnés industriels au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation 2023-2024 (en %)
Brignais	5583	2	0	5585	5449	2,5
Brindas	2967	0	0	2967	2939	1
Chaponost	4304	4	5	4313	4305	0,2
Chevinay	274	0	0	274	272	0,7
Courzieu	703	0	0	703	705	-0,3
Grézieu la Varenne	2879	2	0	2881	2856	0,9
Messimy	1662	1	1	1664	1670	-0,4
Pollionnay	1219	3	0	1222	1220	0,2
Ste Consorce	1050	0	3	1053	1041	1,2
Soucieu en Jarrest	2056	1	0	2057	1976	4,1
Thurins	1661	0	0	1661	1658	0,2
Vaugneray	2823	2	0	2825	2820	0,2
Yzeron	493	1	0	494	495	-0,2
Total	27674	16	9	27699	27406	1,1

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **40.93 abonnés/km au 31/12/2024** (40.46 abonnés/km au 31/12/2023, 39,73 abonnés/km au 31/12/2022, 39,33 abonnés/km au 31/12/2021, 38,23 abonnés/km au 31/12/2020, 37,79 abonnés/km au 31/12/2019, 37.22 abonnés/km au 31/12/2018, 36,71 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2.17

(2.21 en 2023, 2.24 en 2022, idem en 2021, 2.25 habitants/abonnés au 31/12/2020, 2.21 habitants/abonnés au 31/12/2019)

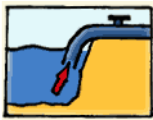
La consommation moyenne par abonné hors vente en gros (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **104.11m³/abonné au 31/12/24**, (109.94m³/abonné au 31/12/2023, 114.47m³/abonné au 31/12/2022, 110.98m³/abonné au 31/12/2021, 112.48m³/abonné au 31/12/2020, 113.04m³/abonné au 31/12/2019, 114.98m³/abonné au 31/12/2018, 139.49 m³/abonné au 31/12/2017, 130.43 m³/abonné au 31/12/2016, 140.46 m³/abonné au 31/12/2015, 134,33 m³/abonné au 31/12/2014, 134, 22 m³/abonné au 31/12/2013 et 143.29 m³/abonné au 31/12/2012). Cette moyenne est calculée avec le volume comptabilisé.

La consommation moyenne par abonné domestique (consommation moyenne annuelle domestique rapportée au nombre d'abonnés domestiques) est de **98.38 m³/abonné au 31/12/2024** (99.61 m³/abonné au 31/12/2023, 104.45 m³/abonné au 31/12/2022, 107.45 m³/abonné au 31/12/2021, 99.69 m³/abonné au 31/12/2020, 105.98 m³/abonné au 31/12/2019, 107.75 m³/abonné au 31/12/2018, 117.02 m³/abonné au 31/12/2017, 107.5m³/abonné au 31/12/2016, 111.16 m³/abonné au 31/12/2015, 120.48 m³/abonné au 31/12/2014, 122,92 m³/abonné au 31/12/2013, 129.72 m³/abonné au 31/12/2012 et 135.81 m³/abonné au 31/12/2011). Cette moyenne est calculée avec le volume vendu issu des relèves (sachant que le nombre de jours entre les relèves peut varier d'une année sur l'autre).

Depuis 2016, cette moyenne est calculée hors abonnés médicaux contrairement aux années précédentes où la catégorie « médicaux » n'existait pas.

1.5. Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau



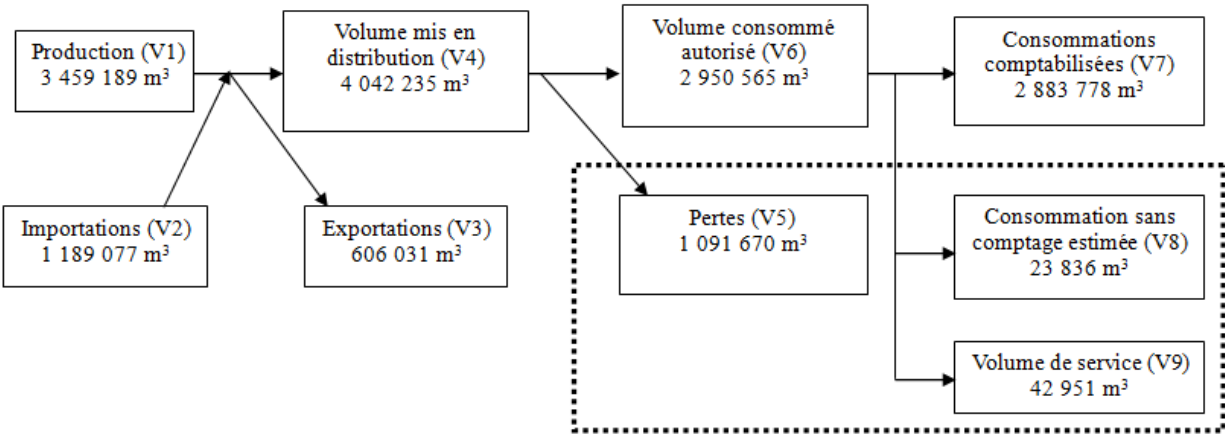
Le service public d’eau potable prélève 3 459 189 m³ pour l’exercice 2024 (3 053 449 m³ pour l’exercice 2023, 3 371 233 m³ pour 2022, 3 484 449 m³ pour 2021, 3 072 128 m³ pour 2020, 3 334 557 m³ pour 2019, 3 504 687 m³ pour 2018, 3 820 038 m³ pour 2017, 3 846 885 m³ pour 2016 ; 3 995 055 m³ pour 2015, 3 823 898 m³ pour 2014 ; 3 935 114 m³ pour 2013, 3 864 650 m³ pour 2012).

Ressource et implantation	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
SOURCES VAUGNERAY		11 304	24 472	116,49%
ZONE DE VOURLES	22 000m ³ /j	2 975 500	3 299 321	10,88%
SOURCES COURZIEU		48 176	91 471	89,87%
SOURCES YZERON		18 469	43 925	137,83%
Total		3 053 449	3 459 189	13,29%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l’arrêté de DUP.

1.6. Eaux distribuées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2024



1.6.2. Achats d'eaux



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
SMEP RHONE SUD	1 468 993	740 955	-49,56%	80%
SIE MONTS DU LYONNAIS ET BASSE VALLEE DU GIER	1 209	1 244	2,89%	80%
SMEP SAONE TURDINE	27 746	74 382	168,08%	80%
EPGL (achat par Rhône-Sud - interco PFAS)		372 496		
Total d'eaux achetées (V2)	1 497 948	1 189 077	-20,62%	80

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	2 798 384	2 761 944	-1,30%
Abonnés non domestiques	112 721	55 496	-50,77%
volume livré gratuitement avec compteurs (dégrèvements, gestes commerciaux...)	61 392	66 338	
Total vendu aux abonnés (V₇)	2 972 497	2 883 778	-2,98%
SIDE REGION MILLERY MORNANT	0	0	
SMEP RHONE SUD INTERCONNEXION	0	0	
SMEP SAONE TURDINE INTERCONNEXION	0	0	
VENTE EN GROS METROPOLE	500 296	524 660	4,87%

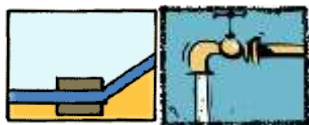
(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement (soumis à la redevance sur leurs factures d'eau. Les abonnés non domestiques sont soumis en direct avec l'Agence de l'Eau)

Ces volumes correspondent aux facturations émises dans l'année civile (le nombre de jours entre deux relèves peut varier d'une année sur l'autre)

Volumes consommés comptabilisés = volumes facturés ramenés à 365 jours (hors vente en gros)

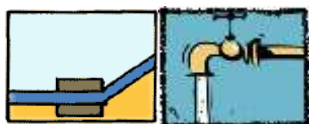


1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	23 836	23 836	0,00%
Volume de service (V9)	40 518	42 951	6,00%

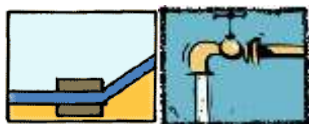
1.6.5. Volume consommé autorisé



Volume consommé autorisé = somme du volume consommé par les clients + volume consommation sans comptage + volume de service

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	3 077 283	2 950 565	-4,12%

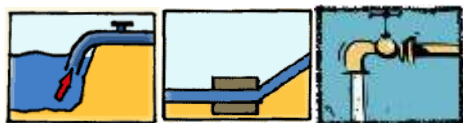
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 676.7 km au 31/12/2025 (677.30 km au 31/12/2024, 675.01 km au 31/12/2022, 672.5 km au 31/12/2021, 674.1 km au 31/12/2020, 672.2 km au 31/12/2019, 670.6 km au 31/12/2018 sans Marcy l'Etoile, 690.3 au 31/12/2017 avec la Commune de Marcy l'Etoile).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
10/11/2015	Fixation tarifs domestiques, médicaux et industriels suites mise en place de la ZRE
27/10/2017	Fixation tarif vente en gros
28/03/2019	Nouveaux tarifs à compter de juin 2019
28/03/2023	Nouveaux tarifs à compter de juin 2023
26/03/2024	Nouveaux tarifs à compter de juin 2024

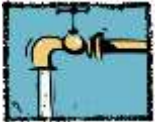
Les tarifs concernant la part de la société SUEZ sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	31.84 €	33.44 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³ par semestre)			
	De 0 à 30 m ³	0,6372 €/m ³	0.6531€/m ³
	De 31 à 60 m ³	0,6869 €/m ³	0.7556 €/m ³
	Plus de 61 m ³	0,9246 €/m ³	1,0171 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	48.84 €	48.90 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³ par semestre)			
	De 0 à 30 m ³	0,4189 €/m ³	0.4194 €/m ³
	De 31 à 60 m ³	0.5638 €/m ³	0.5645 €/m ³
	Plus de 61 m ³	0.92 €/m ³	0.921 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5.5%
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0769 €/m ³	0.088 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m3	0
	Redevance consommation eau potable		0.43 €/m ³
	Redevance Performance Réseaux Eau		0.01 €/m ³
Pour mémoire	Red Modernisation des réseaux de collecte (assainisst)	0.16 €/m ³	

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



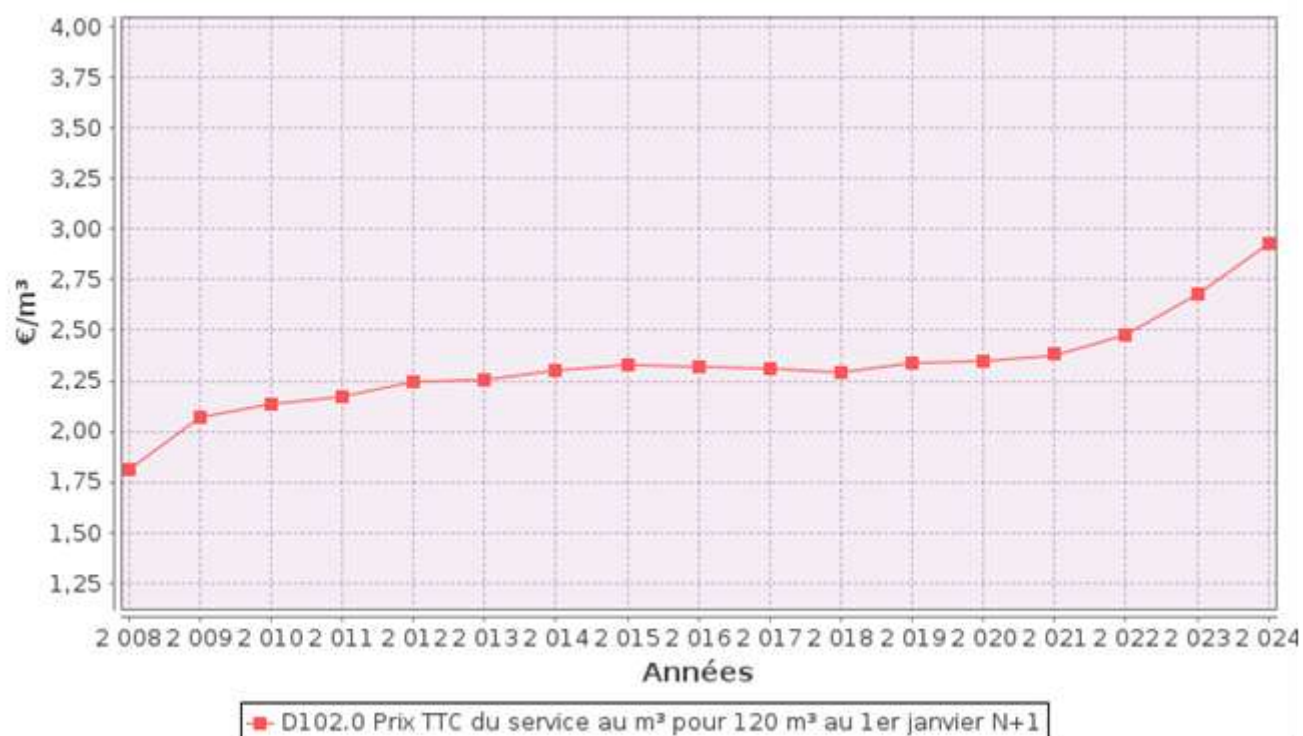
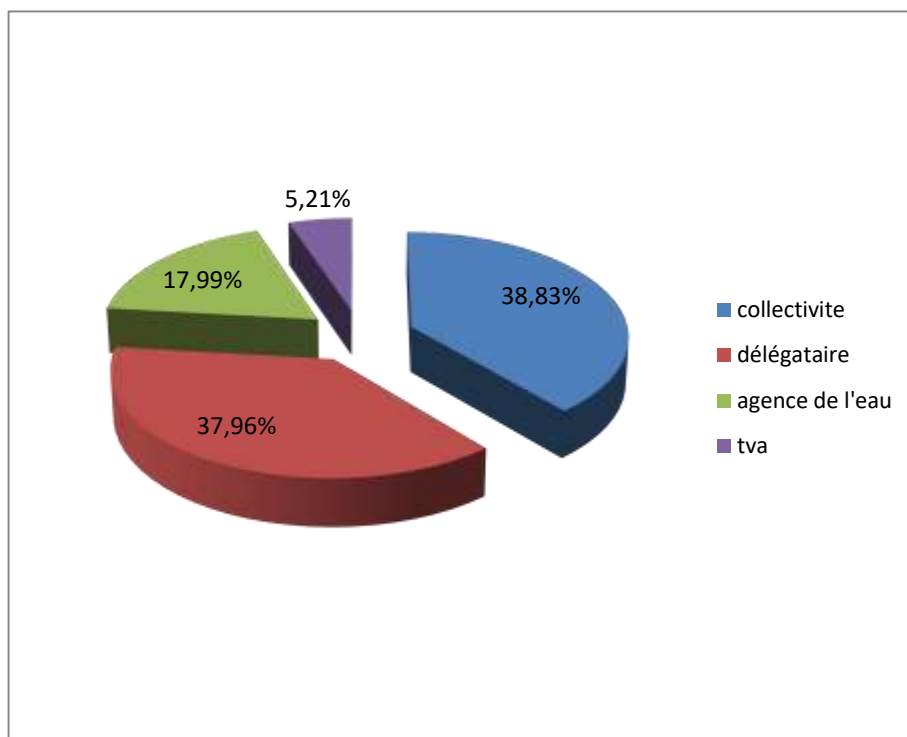
Le prix du service de l'eau potable, défini réglementairement, est celui obtenu, en € TTC/m³, en considérant un abonné domestique qui consommerait 120 m³ le 1^{er} janvier. Les différentes redevances et taxes sont prises en compte dans le calcul de ce prix au m³.

Il s'agit donc d'une consommation fictive ne correspondant pas à une facture d'un abonné du syndicat consommant 120 m³ dans l'année.

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	31,84	33,44	5%
Part proportionnelle (30m3x0.6531 + 30m3x0.7556 + 60m3x1,0171)	95,20	103,29	8%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	127,04	136,73	8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	48,84	48,90	0,1%
Part proportionnelle (30m3x0.4194+ 30m3x0.5645 + 60m3 x0.9211)	84,68	84,78	0,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	133,52	133,68	0,1%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) (0,088x120m3)	9,23	10,56	14,4%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau) - (0,28x120m3)	34,80	0,00	-100,0%
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau) (0,43x120m3)	0,00	51,60	
Redevance Performance des réseau d'eau potable (Agence de l'Eau) (0,01x120m3)	0,00	1,20	
TVA (5,5%)	16,75	18,36	9,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,78	81,72	34,4%
Total	321,34	352,13	9,58%
Prix TTC au m³	2,68	2,93	9,58%

Répartition au 1er janvier 2024



Pour information, une facture pour une consommation de 120m³ répartie sur l'année (60m³ facturés par semestre) s'établit comme suit :

	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	31,84	33,44
Part proportionnelle (60m ³ x0.6531 + 60m ³ x0.7556)	79,44	84,52
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la Collectivité	111,28	117,96
Part du délégataire		
Part fixe annuelle	48,84	48,9
Part proportionnelle (60m ³ x0.4194+ 60m ³ x0.5645)	58,96	59,03
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	107,8	107,93
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,23	10,56
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,8	0
Redevance Consommation eau potable	0	51,6
Redevance Performance réseau eau potable	0	1,2
TVA	14,47	15,91
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,50	79,27
Total	277,58	305,16
Prix TTC au m³	2,313	2,543

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 262 417,91	3 454 918,48	5,90%
Recettes liées aux travaux (branchements)	530 048,09	412 359,84	-22,20%
Total des recettes	3 792 466,00	3 867 278,32	1,97%

Recettes de l'exploitant (telles qu'elles apparaissent dans le Rapport d'activité de SUEZ) :

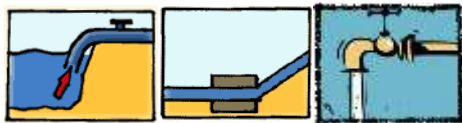
Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 494 530 €	3 244 890 €	-7%
<i>dont abonnements</i>	1 403 330 €	1 496 510 €	7%
Total recettes de vente d'eau	3 494 530 €	3 244 890 €	-7%
Recettes liées aux travaux	0 €	0 €	
Prestations aux tiers (facturation et recouvrement redevance assainissement)	6 130 €	2 400 €	
Autres recettes (frais accès au service, frais ouverture, fermeture, pose compteurs)	154 650 €	140 250 €	-9%
Total des recettes	3 655 310 €	3 387 540 €	-7,33%

Recettes des tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes redevances prélèvement	257 784	256 718	
Recettes redevances pour pollution d'origine domestique	Non renseigné	Non renseigné	
Recettes Taxes sur les voies navigables	Non renseigné	Non renseigné	
Total des recettes			

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	154	0	157	0
Paramètres physico-chimiques	273	6	57	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97.8%	94.7%

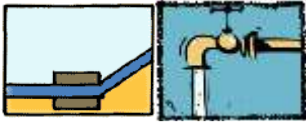
Conclusion (extraite du rapport annuel émis par l'ARS) :

Cette rubrique était au préalable renseignée à partir du rapport annuel émis par l'ARS mais ce rapport est actuellement en cours de refonte au sein de l'ARS et ne nous est plus fourni.

Les fiches Qualité Eau sont disponibles sur le site de l'ARS :

https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

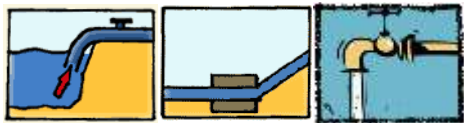
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,5%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	98.8%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_1}{V_1 + V_2} \times 100$$

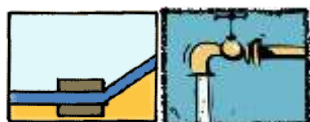
A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_2}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau en %	79.06%	76.10%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	14.5m³/km/j	14 m³/km/j
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	0,75%	0,7134%



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

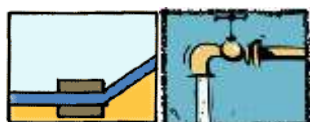


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4.7 m³/j/km (4.1 m³/j/km en 2023, 4.5 m³/j/km en 2022, 3.92 m³/j/km en 2021, 4.38 m³/j/km en 2020, 4.38 m³/j/km en 2019, 3.63 m³/j/km en 2018, 3.6 m³/j/km en 2017, 3.7 m³/j/km en 2016, 3.6 m³/j/km en 2015, 4 m³/j/km en 2014 ; 4.2 m³/j/km en 2013, 3,9 en 2012).

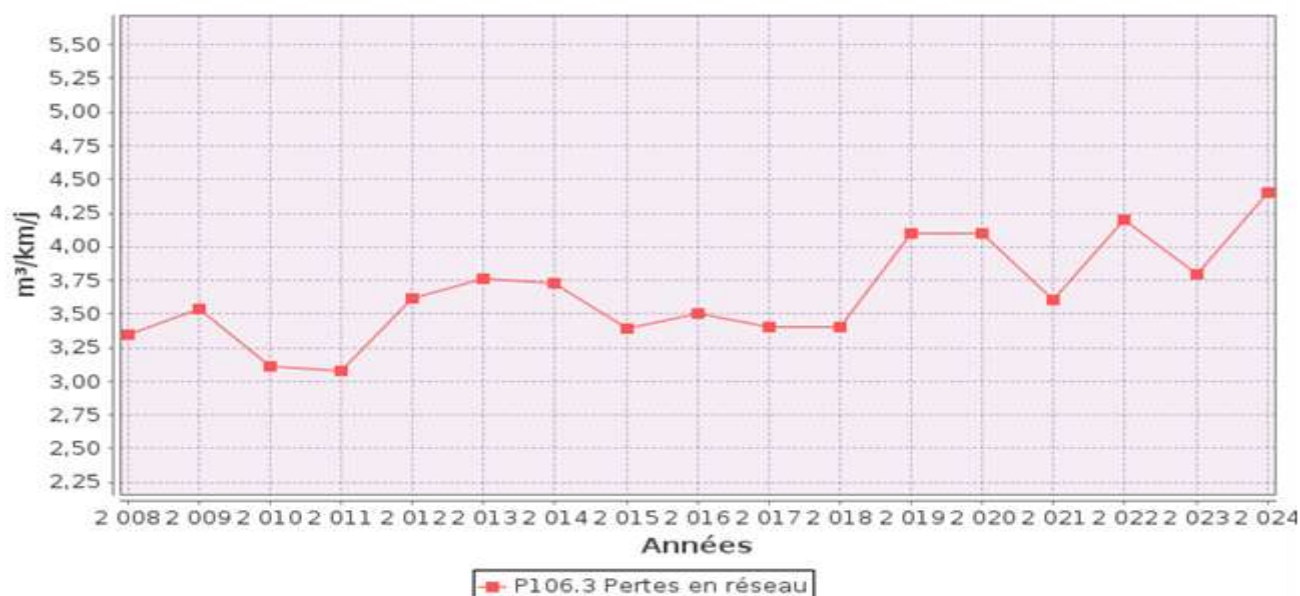
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 4.4 m³/j/km (3.83 m³/j/km en 2023, 4.2 m³/j/km en 2022, 3.64 m³/j/km en 2021, 4.12 m³/j/km en 2020, 4.15 m³/j/km en 2019, 3.4 m³/j/km en 2018, 3.4 m³/j/km en 2017, 3.5 m³/j/km en 2016, 3.4 m³/j/km en 2015, 3.7 m³/j/km en 2014, 3.8 m³/j/km en 2013, 3,6 en 2012).

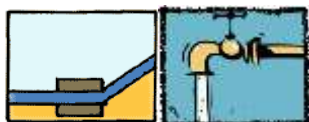


Classification FNCCR du réseau en fonction de son ILP (Ind. Linéaire de Perte) <i>(FNCCR.: Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)</i>	
	2024
Type de réseau (rural, intermédiaire, urbain)	Intermédiaire
Classification FNCCR (satisfaisant, assez satisfaisant, médiocre, préoccupant)	Satisfaisant

Classification du réseau selon les critères FNCCR					
ILC (en m³/km/jour)	Type réseau	Classification FNCCR du réseau en fonction de son ILP (m³/km/jour)			
		préoccupant	médiocre	Assez satisfaisant	Satisfaisant
ILC<10	rural	ILP>5	3<ILP<5	2<ILP<3	ILP<2
10<ILC<30	intermédiaire	ILP>11	8<ILP<11	6<ILP<8	ILP<6
ILC>30	urbain	ILP<16	13<ILP<16	10<ILP<13	ILP<10

Indice linéaire de consommation (ILC) et rendement minimum	
ILC = (volume consommés autorisés + vente en gros/Linéaire)/365 ou 366 jours (m³/km/j)	14
Objectif de rendement selon décret 2012-97 (%) – (65+0.2*ILC)	67.81%
Rendement conforme à l'obligation réglementaire	oui

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

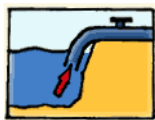
Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	7.408	6.123	5.896	5.188	9.470	9.550	7.247	6.614	10.297	9.080	8.161	5.503

Au cours des 5 dernières années, 39.65 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1.17% (1.22% en 2023, 1.27% en 2022, 1.28% en 2021, 1.13% en 2020, 1.11% en 2019, 1.08% en 2018, 0.98% en 2017, 0.88 en 2016, 0.95 en 2015, 0.96 en 2014, 1 en 2013).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

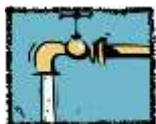
0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79.2% (79.6% en 2023, 79.5% en 2022, 79.3 % en 2021, 79.4 % en 2020, 79.4 % en 2019, 79.5% en 2018, 79.3% en 2017, 61.8% en 2016)

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

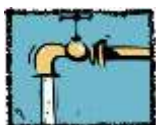


Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 0 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (**non significatif** : une modification de la procédure de saisie par les agents lors d'une intervention sur le réseau n'a pas permis de comptabiliser le nombre interruptions non programmées pour les années 2023 et 2024) (15 en 2022, 45 en 2021, 47 en 2020, 53 en 2019, 39 en 2018, 58 en 2017, 47 en 2016, 65 en 2015, 31 en 2014, 42 en 2013), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (**non significatif**) (0.56 en 2022, 1.7 en 2021, 1.82 en 2020, 2.09 en 2019, 1.56 en 2018, 2.28 en 2017, 1.86 en 2016, 2.06 en 2015, 1.29 en 2014, 1.8 en 2013).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

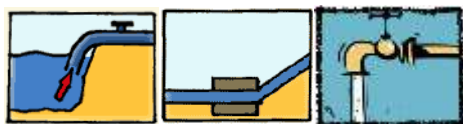


Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 87.71% (88.2% en 2023, 75% en 2022, 84.4% en 2021, 100% en 2020, 89.9% en 2019, 86% en 2018, 81.7% en 2017, 100% en 2016).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

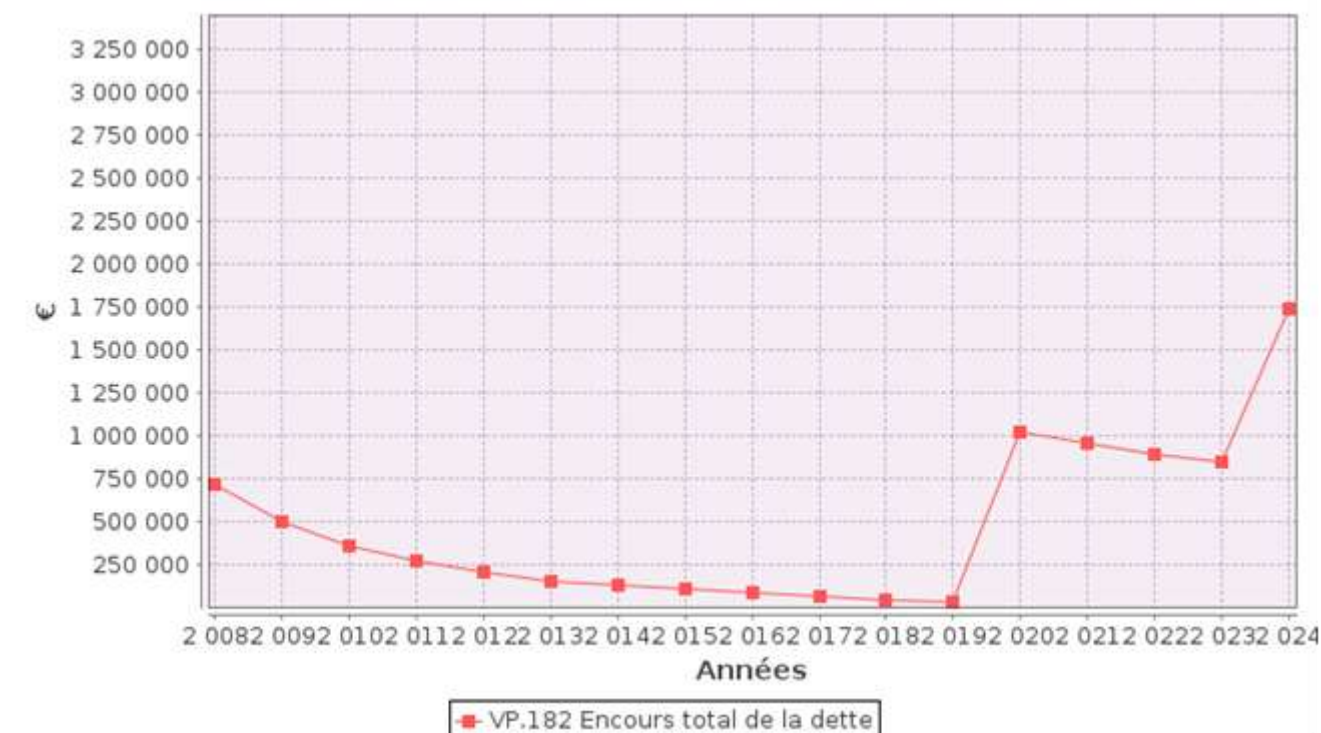


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

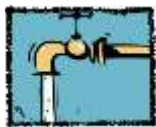
$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	847 207.29	1 741 206.92
Epargne brute annuelle en €	3 072 771.5	2 938 897
Durée d'extinction de la dette en années	0.3	0.6

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de **0,6 ans** (0.3 en 2023, 0.3 en 2022, 0.3 en 2021, 0.4 en 2020, 0 en 2019, 0 en 2018).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable (eau+ assainissement + redevances + TVA). Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

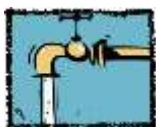
Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	294 434	168 059.25
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	13 505 943	13 724 533
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	2.18	1.22

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 1.22% (2.15 % en 2023, 2.15% en 2022, 1.43% en 2021, 1.83% en 2020 sur les factures d'eau de 2019, 7.86% en 2019, 1.44 en 2018 pour l'année 2017, 1.82 en 2017 pour l'année 2016, 1.17 en 2016 pour l'année 2015, 0,95 en 2015 pour l'année 2014).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations **écrites** de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations **écrites** reçues par l'opérateur : 102

Nombre de réclamations **écrites** reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 3.68 pour 1000 abonnés (4.2 en 2023, 3.13 en 2022, 4.31 en 2021, 2.79 en 2020, 2.4 en 2019, 4.57 en 2018, 5.19 en 2017, 4.16 en 2016, 10.1 en 2015, 8.63 en 2014, 5.91 en 2013).

4. Financement des investissements

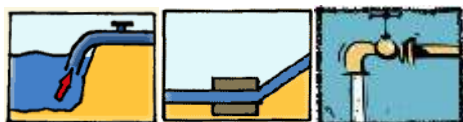
4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
TRAVAUX ENGAGES PAR L'EXPLOITANT	
Renouvellement onduleur VPN et chargeur la Côte Brignais	1 342.80 €
Mise en conformité serrurerie Le Recret Vaugneray	8 447.15 €
Renouvellement motoreducteur vanne 2 le Raymond Ste Consorce	1 382.93 €
Rehab tuyauterie vidange et TP Le Mercruy Pollionnay	5 468.64 €
Renouvellement débitmètre hors service Bd Reydellet Chaponost	7 725.43 €
Renouvellement groupe 3 immergé HS Puits 4 Vourles	12 012.09 €
Renouvellement groupe 3 Roulement HS le Milon la Côte	4 538.08 €
Renouvellement équipement serrurerie La Côte Brignais	2 594.00 €
Renouvellement débitmètre Prasseytout Soucieu	1 477.18 €
Renouvellement porte local chloration Puits 5 Brignais	3 530.27 €
Renouvellement porte accès puits - Puits 5 Brignais	4 993.50 €
Renouvellement porte accès réservoir – Réservoir Croix Ramier	3 530.27 €
Renouvellement débitmètre réseau - relais le Milon Chaponost	2 182.94 €
Renouvellement démarreur électronique Puits 1	2 124.58 €
Renouvellement télétransmission piezo gendarmerie st genis	1 469.22 €
Renouvellement télétransmission piezo puits 5	756.07 €
Renouvellement telesurveillance et sonde piezo carrières millery	1 053.63 €
Renouvellement mesure piezo P5 + transmetteur	-107.32
Renouvellement débitmètre DN200 distrib vers Raymond – L'araby Grezieu	1 075.37 €
Renouvellement Roulement Groupe 1 le Milon Chaponost	2 814.98 €
Renouvellement accessoires hydrauliques	8 527.74 €
Renouvellement branchements	4 927.31€
Total	81 866.86 €

TRAVAUX SIDESOL 2024 INVESTISSEMENT		
	PREVU	REALISE
COMPTEURS	300 335,11 €	232 364,52 €
RENOUVELLEMENT ELECTRO MECANIQUE	389 000,00 €	29 344,17 €
TRAVAUX HORS PROGRAMME	159 017,70 €	65 229,78 €
TELERELEVE CONCENTRATEURS	17 250,00 €	0,00 €
TELERELEVE MAIN d'ŒUVRE POSE COMPTEURS ET EMETTEURS	233 845,88 €	125 081,19 €
ACTUALISATION SCHEMA DIRECTEUR	61 200,00 €	36 485,31 €
RENOUVELLEMENT 2023	2 535 394,69 €	2 100 807,50 €
RENOUVELLEMENT 2024	2 400 000,00 €	745 852,24 €
PROTECTION CAPTAGE CLOTURE	9 000,00 €	0,00 €
MISE EN CONFORMITE BATIMENTS	150 675,97 €	70 991,79 €

CUVE RESERVOIR DU RECRET	198 917,74 €	190 284,20 €
TRAVAUX EXTENSIONS PARTICULIERES	700 000,00 €	418 917,41 €
ETUDE CREATION PUIITS	46 797,50 €	6 625,00 €
FORAGE PUIITS	30 000,00 €	27 767,00 €
MAIN D'ŒUVRE POSE COMPTEURS	120 000,00 €	0,00 €
TOTAL HT	7 351 434,59	4 049 750,11
TOTAL TTC	8 821 721,51	4 859 700,13
SUBVENTIONS RECUES 2024 INVESTISSEMENT		
	PREVU	REALISE
AGENCE DE L'EAU	1 157 269,00	432 998,00
DEPARTEMENT	0,00	0,00
TOTAL	1 157 269,00	432 998,00

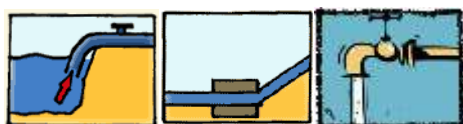
4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

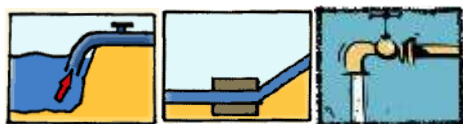
		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		847 207.29	1 741 206.92
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	49 835.72	106 000.37
	en intérêts	3 610.57	15 927.71

4.3. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 2 060 039.43 €
(1 939 514.37 € en 2023, 1 831 113.60 € en 2022, 1 761 156.59 € en 2021, 1 692 669.62 € en 2020, 1 618 921.79 € en 2019, 1 555 091.10 € en 2018, 1 556 991.57 € en 2017, 1 478 916.21 en 2016, 1 436 333.43 € en 2015, 1 440 721.79 € en 2014, 1 353 259.53€ en 2013).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € (HT)	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réhabilitation des réseaux pour amélioration du rendement	2.500.000 €	3.085.000 €
Actualisation du Schéma Directeur	24 714.69 €	11 000 €
Nouveau puits (étude et forage)	40 172.50 €	76 797.50 €
Rénovation et mise en sécurité des réservoirs	285 000 €	150 675.97 €
Installation télé-relève sur Chaponost	195 000 €	502 430 €
Surpresseur Chateaufieux Yzeron	57 500 €	0 €
Renouvellement canalisation PVC	300 000 €	0 €

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	61 085	60 485
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.93	2.68
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2j	2j
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94.7	97.8
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76.5%	79.06%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4.7	4.1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4.4	3.83
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.12%	1.22%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79.2%	79.6%
P109.0	Montant des abandons de créances	71 915.11 €	9 585.57 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	-
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	87.7%	88.2%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité en années	0.6	0.3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.22 %	2.18 %
P155.1	Taux de réclamations	3.68	4.2

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de factures	70 973	39 545	55 189	56 677	56 001	59 843	59 016	60 630	60 844
Nombre de mutations	4819	4081	4353	4243	3760	4589	4168	4363	3703
Nombre d'abonnés prélevés	2522	1959	2079	2918	2795	3 140	3 171	3 404	3563
Nombre d'abonnés mensualisés	4404	5956	6180	6949	7 347	7 830	8 260	8 989	9469

Dégrèvements									
Nombre de demandes acceptées	226	201	134	226	148	223	143	155	184
Volumes concernés Eau SIDESOL – en m3	58 980	27 575	60 205	58 133	60 408	85 128	49 294	61392	66338
Volumes concernés Eau SUEZ – en m3	54 162	26 917	54 164	54 714	58 664	85 128	49 294	61392	66338
Volumes concernés assainissement collectivités- en m3	65 026	34 064	72 092	55 027	55 456	69 127	53 391	59336	56488
Volumes concernés assainissement SUEZ – en m3	105 389	31 195	97 023	53 021	51 257	52 858	42 942	40362	45903
Montant total TTC dégrévé – en €	192 329.77	75 977.53	180 520	90 059	93 279	138 245	80 946	102144.33	114404.61

Le nombre de factures en 2016 a fortement augmenté en raison de l'avancement d'une partie de la facturation de janvier 2017 à décembre 2016 (changement de logiciel clientèle par SUEZ).